

UNICONGO

NEWSLETTER



Mai 2023

www.unicongo.cg

Visite aux adhérents

01



Dans la continuité de la première édition de visite aux membres qui a eu lieu à Pointe Noire le 22 mars, **une seconde visite a été organisée le 30 mai 2023.**

- La matinée a commencé par la visite du centre de formation de **Servtec Congo**, société spécialisée dans la mise à disposition de personnel et la formation. Les adhérents ont été impressionnés par les installations modernes, le niveau des formations dispensées et le matériel mis à disposition des stagiaires.
- Nous nous sommes ensuite rendus chez **LIFTCO**, leader dans la fabrication d'appareils de levage où nous avons pu assister à la fabrication d'élingues dans un processus maîtrisé par la société, qui garantit sécurité et respect de toutes les normes dans un secteur où la moindre erreur peut être dramatique.
- Le prochain adhérent visité a été **HMR**, spécialisé dans le transport et la logistique. Au cours de cette visite, il nous a été présenté la variété de ses activités, allant du transport et la distribution de boissons, au transport de la canne et du personnel de la **Saris**.
- Enfin, la matinée s'est terminée par une visite du showroom de la société **Burotop Iris** suivie d'une séance de discussion et d'échange avec les dirigeants de la structure. Cela a permis aux participants de poser des questions, de partager leurs impressions et de discuter des perspectives d'avenir dans les domaines informatiques et technologiques.

Dans l'ensemble, la visite a été une expérience enrichissante pour tous, elle nous a permis de (1) découvrir diverses industries et en apprendre davantage sur les dernières innovations et les meilleures pratiques, et (2) d'établir des contacts utiles.

Retards observés au GUOT

02



Après une période d'amélioration, des problèmes sont de nouveau constatés sur la plateforme du GUOT, parmi lesquels des difficultés à obtenir des numéros de DI ainsi que la non mise à jour du statut de validation des DI, et ce malgré les validations des différentes parties prenantes (DG Commerce, banques, DG de la Monnaie), empêchant la finalisation du processus et **bloquant ainsi l'obtention de TI et du BESC.**

Ces problèmes quotidiens et les allongements de délais qui en découlent engendrent des conséquences à deux niveaux :

- Au niveau national, le retard dans les importations entraîne une baisse des revenus de l'État due à la diminution des dédouanements. Cette situation est aggravée par une hausse des prix des produits et une potentielle pénurie de produits sur le marché ;
- Au niveau des importateurs, le retard dans les importations entraîne une **baisse d'activité, une augmentation des coûts d'importation** (surestaries et délais) et une **situation de ralentissement voire de blocage de leurs activités.**

Ayant pleinement conscience que la situation actuelle est devenue insoutenable, Unicongo s'est rapprochée de la Direction Générale du GUOT afin de connaître les causes des problèmes observés et le traitement qui en est fait. Lors d'un entretien avec son DG, celui-ci a indiqué que les lenteurs et blocages observés sont causés par des difficultés rencontrées lors de la mise à jour récente de la plateforme GUOT, **difficultés qui devraient être réglées d'ici au 12 juin**, après un correctif appliqué le 3 juin. Nous nous rapprocherons de nouveau du GUOT d'ici le 15 juin pour nous assurer du retour à la normale.

Lenteurs des transferts internationaux

03

La réglementation des changes dans la zone CEMAC vise à encadrer les flux financiers et à garantir la stabilité économique des pays membres. Cependant, **son application a entraîné des lenteurs dans les opérations de virement à l'international.**



Les procédures complexes et les délais prolongés entravent les activités commerciales, réduisent la réactivité des entreprises et limitent leur capacité à saisir des opportunités. Face à cette problématique, nous avons adressé une lettre au Directeur National de la BEAC, **afin d'organiser une réunion de travail pour discuter des difficultés liées aux virements bancaires** et, dans la mesure du possible, penser à une stratégie pour améliorer le processus.

En attendant cette réunion prévue courant juin, un questionnaire a été envoyé aux adhérents pour recueillir leurs retours d'expériences et opinions, ceci **afin d'avoir une vision claire et documentée des problématiques.** Si vous n'y avez pas encore répondu, merci de le faire en suivant le lien <https://forms.gle/rZYuvoqL59hUpmKw7>.

Projet de PdP dans le secteur forestier

04

Les entreprises forestières, en particulier nos adhérents basés dans le nord du pays, ainsi que les bailleurs de fonds internationaux manifestent une grande inquiétude quant aux développements entourant la nouvelle loi forestière 33/2020 portant code forestier, notamment en ce qui concerne le partage de production des grumes.



L'objectif du gouvernement congolais serait d'augmenter la contribution du secteur forestier dans l'économie cependant, le projet de loi en préparation suscite des préoccupations quant à sa capacité à atteindre cet objectif. Au contraire, il est perçu comme une menace pour la viabilité économique des entreprises du secteur forestier et pour la conservation des ressources forestières, des écosystèmes et du tissu social qui entoure les sociétés forestières.

Plusieurs problèmes sont soulevés, notamment la **disponibilité des essences de bois d'œuvre**, l'introduction d'une **taxe élevée sur le droit d'occupation des sols**, le calcul du **facteur R** et les **défis logistiques** auxquels le secteur est confronté.

Tout d'abord, les usines de transformation font face à une situation préoccupante. Si le texte de loi est finalisé et approuvé, les entreprises qui gèrent actuellement la forêt de manière durable ne disposeront plus des volumes et des qualités d'essences de bois d'œuvre nécessaires à leur activité, ce qui aura un impact négatif sur leur rentabilité.

De plus, l'introduction **d'une taxe sur le droit d'occupation des sols fixée à un taux élevé de 15 % du chiffre d'affaires annuel** est considérée comme une erreur manifeste. Les explications fournies jusqu'à présent ainsi que les interprétations de cette taxe suggèrent qu'elle pourrait entraîner la faillite des entreprises du secteur.

Le calcul du "facteur R", utilisé dans le secteur pétrolier mais inadapté au secteur forestier, soulève des interrogations et représente un risque économique majeur pour toutes les sociétés forestières. Une révision de ce calcul est donc nécessaire pour adopter une approche plus adaptée aux spécificités du secteur forestier.

Aussi le partage de production tel qu'il est actuellement défini **ne tient pas compte des défis majeurs auxquels les concessionnaires sont confrontés en matière de gestion des essences et des qualités** dans leurs parcs à grumes. La diversité des essences et des qualités rend impossible un partage quotidien efficace, ce qui entraverait considérablement la productivité et le rendement des usines de transformation du bois.

Enfin, **les défis logistiques**, tels que les distances variables entre les concessions forestières et les Zones Économiques Spéciales (ZES), compliquent la gestion des flux de transport et entraînent des inefficacités. Ces problèmes logistiques ont un impact significatif sur la rentabilité des entreprises forestières et nécessitent une résolution urgente.

Par conséquent il est crucial que les autorités compétentes, les acteurs du secteur et **les parties prenantes collaborent pour trouver des solutions viables et durables** à ces problèmes. La préservation du secteur forestier, de ses emplois et de son rôle clé dans le maintien des populations locales est essentielle pour le développement économique et environnemental du pays.

Demande de décalage du NIU

05

Suite au report de l'obligation du Numéro d'Identification Unique (NIU) du 31 janvier au 30 juin 2023, Unicongo s'était rapprochée de l'ACPCE pour faciliter l'enrôlement des salariés de ses membres dans ses locaux.



Cependant, cette initiative a dû être suspendue en raison de difficultés techniques rencontrées par la cellule NIU depuis près de deux mois. Face à ces dysfonctionnements, **Unicongo a adressé le 25 mai dernier au Ministre de l'Économie et des Finances une demande de report d'un an supplémentaire** afin de permettre l'enrôlement effectif de la majorité des contribuables.

En parallèle, il semblerait que l'ACPCE soit de nouveau en mesure de lancer des sessions d'enrôlement avec Unicongo, les dates une fois fixées vous seront communiquées, en accordant une priorité à ceux qui se sont inscrits sur les listes. Merci de vous rapprocher du secrétariat général pour vous inscrire.

Mise en oeuvre de la CAMU

06

Le processus d'enrôlement administratif préalable à l'enrôlement biométrique est en cours. A ce jour, environ 4000 personnes ont été enrôlées administrativement dans le secteur privé et aucun enrôlement biométrique n'a encore été effectué. Les entreprises sont invitées à effectuer leur enrôlement administratif, tandis que la CAMU se prépare à l'enrôlement biométrique.



L'enrôlement administratif en cours constitue une étape essentielle pour garantir une gestion efficace et équitable des services de santé pour tous les bénéficiaires. L'enrôlement biométrique qui suivra permettra de renforcer la sécurité et l'authenticité des informations personnelles des assurés.

Dans cette optique, les premières personnes à être enrôlées seront les premières à bénéficier de la prise en charge médicale, trois mois après le versement de la première cotisation.

En ce qui concerne les formations sanitaires et leur conventionnement, l'étude visant à évaluer l'état de ces établissements a été finalisée et les protocoles thérapeutiques ont été validés sur le plan technique et doivent maintenant être officiellement approuvés. Des discussions sont en cours entre la CAMU et les établissements sanitaires, certains d'entre eux ayant déjà été contactés.

Il nous semble néanmoins que la CAMU ne pourra pas être lancée avant la fin de l'année 2023, en raison notamment des retards pris dans l'enrôlement biométrique, qui est un préalable à la prise en charge, ainsi que la durée plus longue que prévue d'homologation et d'affiliation des structures de santé. A ce propos, le Premier Ministre a mentionné récemment dans une interview la "mise en état des hôpitaux" en cours pour permettre la mise en oeuvre de la CAMU.

Contrats de travail

07

Voilà quelque temps que la situation des **blocages de visas occasionnée par la non délivrance dans les délais des contrats de travail et AET** nous a été remontée. Malgré nos divers échanges et une meilleure compréhension des problématiques, il n'y a eu aucune amélioration significative en ce qui concerne la signature des contrats de travail.

Face à cette impasse, nous avons demandé au Ministre de l'Emploi que soit mise en place une commission ad hoc dans laquelle Unicongo serait activement impliquée, afin de dénouer cette situation devenue difficile. Nous sommes ravis de vous annoncer que le Ministre Nguoulondélé a répondu favorablement à notre demande en donnant son accord pour la mise en place de cette commission ad hoc qui aura pour **mission principale de superviser et d'accélérer le processus de signature des contrats de travail et AET à l'ACPE**.

Nous avons bon espoir que cette initiative permettra de fluidifier le trafic à l'ACPE et de faciliter la signature des contrats de travail et des AET. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de l'évolution de la situation.

Blanchiment et terrorisme

08

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la prolifération, l'Agence Nationale d'Investigation Financière (ANIF) a sollicité l'appui de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (ONUDC) pour former les entreprises et les professions non financières désignées (EPNFD).

Cette formation, qui s'est déroulée du 15 au 18 mai, avait pour objectif d'informer les participants sur les enjeux et les outils nécessaires pour identifier les opérations suspectes.

Ces mesures sont encadrées par le **règlement n° 01/CEMAC/UMAC/CM**, qui prévoit des mesures de prévention du blanchiment de capitaux, du financement du terrorisme et de la prolifération en Afrique centrale. Les entreprises sont tenues de désigner des correspondants auprès de l'ANIF, seuls habilités à **signaler les opérations suspectes (DOS)**. Il est essentiel de souligner que le Congo fait l'objet d'une mauvaise notation sur la scène internationale, ce qui nécessite des efforts accrus pour éviter des sanctions pouvant entraver les transactions financières internationales.

Diagnostic stratégique du MDIPSP

09



Du 17 au 20 mai 2023, les cadres du Ministère du Développement Industriel et de la Promotion du Secteur Privé accompagnés de la société civile et du secteur privé dont Unicongo appuyés par une mission technique de la Banque Mondiale ont planché sur la validation du diagnostic stratégique.

Lors de cette réunion, l'objectif principal était de dresser un état des lieux du ministère afin d'identifier les principaux obstacles qui entravent ses performances. Parmi ces obstacles, on peut citer la qualité des ressources humaines, le manque de financement pour atteindre les objectifs fixés, et une structure organisationnelle inadaptée, entre autres.

Ce Ministère fait partie des six Ministères clés identifiés qui doivent adopter une approche de gestion axée sur budget programme, inspirée par les pratiques rigoureuses du secteur privé. La validation de ce document est une étape intermédiaire qui va conduire à la mise en place des actions concrètes qui vont être déclinées en budget programme pour la période 2024-2028.

Rencontres avec les bailleurs

10

Le mois de mai a été un mois de forte collaboration avec les bailleurs de fonds internationaux qui nous ont sollicités pour une meilleure connaissance des défis et des objectifs auxquels sont confrontées les entreprises au Congo.

C'est avec plaisir que les adhérents d'Unicongo se sont prêtés au jeu et ont répondu aux questions et interrogations de nos partenaires institutionnels.

- L'IFC (International Finance Corporation), dans le cadre de la Green Business Review qui vise à évaluer les pratiques commerciales durables et respectueuses de l'environnement des entreprises congolaises ;
- La Banque Mondiale qui a accueilli une délégation de 8 administrateurs avec pour objectif de mieux comprendre les réalités économiques et les défis auxquels sont confrontées les entreprises congolaises ;
- Enfin, le FMI dans le cadre d'une mission relative à la 3ème Revue du programme de facilité élargie de crédit entre le Congo et le FMI. Cette revue permet d'évaluer les progrès réalisés par le pays dans la mise en œuvre de réformes économiques et structurelles.

Nous sommes conscients de l'importance de ces échanges et l'opportunité qu'ils offrent d'améliorer la situation économique et le climat des affaires au Congo. Nous sommes disposés à informer nos partenaires internationaux sur les réalités du terrain, les défis rencontrés par les entreprises congolaises et les objectifs que nous cherchons à atteindre.

Don du sang

11



Depuis 7 ans maintenant, la Fondation Germaine MAKOUELA LOEMBA organise tous les mois et sur fonds propres des campagnes de Don de Sang pour sauver des vies dans tous les hôpitaux du Congo.

Jusqu'en février 2016, au moment de la création de la Fondation, le Congo enregistrait tous les mois, plus de 3000 morts par manque de Sang dans nos hôpitaux. Grâce à son action et en partenariat avec le CNTS, la banque de sang est mieux approvisionnée, la poche de Sang est disponible. Tous les mois, plus de 8500 malades sont sauvés dans tous les hôpitaux du Congo grâce à cette initiative. Pour aider la fondation et leur permettre de continuer à sauver des vies, merci de contacter **M. Pascal LOEMBA NIAMBI, Président au +242 05 537 98 33**

AfterWorks de l'Union

12



Soucieux de créer plus de cohésion au sein de la communauté Unicongo, nous avons lancé depuis le début de l'année les "AfterWorks de l'Union". Ces rassemblements devenus des événements réguliers incontournables, nous permettent de nous retrouver dans un cadre convivial pour échanger, partager et renforcer les liens qui nous unissent. Ces rencontres offrent une opportunité pour nos membres de se connaître et de développer des partenariats d'affaires fructueux.

Le 4 mai, a eu lieu le troisième Afterwork de l'année, sponsorisé par **AIRTEL CONGO**, l'un de nos membres actifs, dont le responsable Juridique est le Président de notre Fédération TIC. Cet événement a rassemblé une cinquantaine de membres et partenaires qui ont pleinement apprécié le moment convivial et les échanges enrichissants.

Nous vous encourageons vivement à ne pas manquer les prochains Afterworks et/ou vous rapprocher du secrétariat général si vous souhaitez en coorganiser un.